
Lettre du représentant Laplanche, en mission près la division de l'armée du Nord, relative aux opérations contre les rebelles de la Vendée, en annexe de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793)

Laplanche

Citer ce document / Cite this document :

Laplanche. Lettre du représentant Laplanche, en mission près la division de l'armée du Nord, relative aux opérations contre les rebelles de la Vendée, en annexe de la séance du 2 nivôse an II (22 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 178;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37290_t1_0178_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37290_t1_0178_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Bulletin, qu'il soit étendu à toute la République et que cette insertion serve de promulgation. (Décret.)

ANNEXE N° 2

A la séance de la Convention nationale du 3 nivôse an II. (Dimanche 23 décembre 1793.)

Pièces lues par Barère et auxquelles le « Journal des Débats et des Décrets » fait allusion dans son compte-rendu (1).

I.

Le représentant du peuple près la division de l'armée du Nord contre les rebelles de la Vendée, aux représentants du peuple composant le comité de Salut public (2).

« Alençon, le 30 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible, à 8 heures du soir.

« Citoyens collègues,

« Je montais à cheval pour passer la revue des 10,000 républicains du Nord, lorsqu'à deux heures après-midi, votre courrier extraordinaire m'a remis vos dépêches et votre arrêté du jour d'hier.

« Comme la troupe était sous les armes et m'attendait, je me suis empressé d'abord d'aller électriser son courage, et m'assurer de ses dispositions guerrières.

« Ce n'est pas sans raison, citoyens collègues, que cette division porte le nom terrible de « colonne infernale ». La présence du représentant du peuple a paru la flatter singulièrement. J'ai parcouru tous les rangs; j'ai harangué plus de vingt fois la colonne en détail; j'ai fait passer dans leurs âmes le feu brûlant du patriotisme dont je suis embrasé. Tous m'ont promis de sauver la liberté et d'exterminer les brigands. Ils veulent leur faire payer cher les mauvais chemins qu'ils leur font parcourir presque pieds nus, car, citoyens collègues, je vous le dirai avec l'amertume de la douleur la plus profonde, au milieu des cris répétés de *Vive la République! Vive la Convention nationale!* j'ai entendu mille voix gémissantes qui me demandaient des souliers. Dans le fait, une grande partie en manque, une autre marche en sabots, et la plupart ont besoin de bas ou de guêtres et de chemises. D'aussi braves soldats méritent cependant bien leur nourriture et leurs vêtements. Veuillez, citoyens collègues, nous envoyer au plus tôt, au nom de la patrie que nous allons défendre, ces effets de première nécessité; de mon côté, je mets de toute part en réquisition les souliers que je peux rencontrer. Garnier me seconde de toutes ses forces et il a aussi requis tous les souliers des districts circonvoisins.

« Ne croyez cependant pas, citoyens collègues,

que cet affligeant dénuement abatte le courage de cette brave armée; ils vaincront en quelque état qu'ils se trouvent, mais dans une saison semblable, à travers les boues et les mauvais chemins. Le défaut de souliers triple le nombre des traîneurs et des malades: aussi j'aurai soin, dans toute la route, de mettre partout en réquisition toutes les voitures possible pour soulager nos soldats qui les monteront.

« Immédiatement après cette revue, citoyens collègues, j'ai communiqué votre lettre et votre arrêté à l'état-major de l'armée. D'après la délibération la plus approfondie, le résultat a été de vous observer qu'il n'était pas possible de faire faire à la cavalerie plus de célérité. Songez qu'après des marches longues et forcées depuis le Nord jusqu'à Alençon, après avoir laissé en route plus de 50 chevaux excédés de fatigue, elle fait régulièrement 10 lieues par jour. D'Alençon elle va se porter dans trois jours à Angers. Certes c'est bien marcher, puisqu'il y a plus de 30 lieues de distance, à moins de vouloir la mettre hors d'état de service par une marche plus accélérée, il n'est pas possible d'exiger d'elle davantage.

« Vous parlez, dans votre arrêté, citoyens collègues, de détacher sans délai les 900 hommes de notre cavalerie d'avec l'infanterie; mais je vous observe encore que l'infanterie a tant de courage qu'elle marche aussi vite que la cavalerie et qu'à son exemple, elle fait 10 à 12 lieues par jour.

« Notre direction sur Angers est une preuve de nos efforts et de nos désirs pour rejoindre l'armée de l'Ouest et combiner ensemble nos mouvements.

« La copie ci-jointe de la lettre du général en chef Turreau vous démontrera que nous n'avons pas d'autre route à prendre. En effet, ou les rebelles ont passé la Loire, ou ils se sont jetés dans le Morbihan. Dans le premier cas, nous nous mettons en mesure pour les poursuivre; dans le second cas, nous irons leur couper tous les passages et les adosser à la mer pour les y précipiter.

« Je pense comme vous, citoyens collègues, que cette guerre doit finir à l'arme blanche. Nous avons été jusqu'ici ou battus ou entravés par nos propres canons. Aussi, j'espère bien livrer la première bataille au pas de charge, la baïonnette dans les reins des brigands. Sur ce, je vous embrasse de tout mon cœur,

« Salut et fraternité,

« *Le représentant du peuple,*
« LAPLANCHE. »

II.

Francastel, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, au comité de Salut public (1).

« Angers, 28 frimaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Les brigands, après leur déroute du Mans, se sont portés avec une célérité inconcevable à Laval, Craon, Pouancé et Ancenis. Il paraît

(1) Voy. ci-dessus, même séance, p. 168, le compte rendu du *Journal des Débats et des Décrets*.

(2) *Archives du ministère de la guerre, armée des côtes de Brest*, carton 5/14. Adlard: *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. III, p. 547.

(1) *Archives du ministère de la guerre: armée de l'Ouest*, carton 5/5.